

Un Prince-évêque à Neuveville

Autor(en): **Revel, Cyp.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'émulation jurassienne : revue mensuelle littéraire et scientifique**

Band (Jahr): **2 (1877)**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684324>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UN PRINCE-ÉVÊQUE A NEUVEVILLE

Nous devons à l'obligeance d'un de nos concitoyens la communication d'un manuscrit intitulé : « Mémoire exact et détaillé de tout ce qui s'est » passé à la Neuveville, en 1758, pour la réception de Son Altesse Sérénissime et Illustrissime, notre gracieux Prince et Souverain, Joseph-Guillaume de Rinck de Baldenstein, aussi bien que de tout ce qui est arrivé » à cette occasion. »

Ce Mémoire, d'une centaine de pages, fort bien écrit, probablement par le Secrétaire du Conseil de la Ville, M. Chiffelle, ou par M. le pasteur Gibollet fils, lequel avait été chargé d'entrer en relations avec la Cour épiscopale, pour tout ce qui concernait le cérémonial de la réception de Son Altesse, entre dans les plus minutieux détails et fait preuve de toute l'importance que les Neuvevillois attachaient à la visite annoncée dès le mois de septembre 1748 de leur gracieux Souverain. Un plan détaillé, rédigé par M. Gibollet fils fut approuvé par le Conseil, lequel nomma une nombreuse commission pour pourvoir à son exécution.

Nous n'entrerons pas dans tout le développement de ce plan très complet sous tous les rapports et qui reçut l'approbation de la Haute-Cour de Son Altesse; nous nous bornerons à en rappeler les principaux passages pour l'intelligence de la relation de la journée si impatiemment attendue du 8 novembre, jour fixé par le Prince pour la prestation de l'hommage à sa personne et du serment à la Bannière de la Bourgeoisie, à cette époque, comme on le sait, seule autorité politique et administrative de la Ville. Nous nous ferons un devoir de conserver autant que possible le texte même du Mémoire, lequel nous donne la relation fidèle d'un épisode historique autant que politique du milieu du siècle passé. Nous devons signaler en passant le savoir-faire administratif et le tact prudent et en quelque sorte diplomatique de notre Conseil de Ville, qui dans toutes les questions de préséance et d'étiquette, pour éviter toutes réclamations de la part de LL. EE. de Berne ou du Gouvernement de la principauté de Neuchâtel, avec lesquels on tenait à vivre en bons voisins, abandonna la décision de toutes ces questions à Son Altesse et à sa Haute-Cour, et bien lui en prit, comme nous le verrons à la suite du festin de la fête.

Il fut décidé : que six délégués du Conseil iraient à la rencontre du Prince, (remarquons que dans tout le Mémoire il n'est jamais fait mention

de son titre d'Evêque, ce qui se conçoit de la part d'une localité protestante) jusqu'au ruisseau du Fornel, limite de la commune du côté de Gléresse; que toutes les troupes, tant de la Ville que de la Montagne de Diesse, seraient fréquemment exercées : les grenadiers sous les ordres du lieutenant Daniel Chatelain; la milice commandée par Jean-Joseph Leutrich, etc.; quant au contingent de la Montagne de Diesse, il fut décidé que s'il y avait des hommes capables de servir en qualité de sous-lieutenants, on était disposé à les admettre, sans toutefois qu'ils aient le droit d'avoir leurs officiers et uniquement pour le jour de la prestation d'hommage. La paroisse de Diesse ne pourra jamais tirer aucune conséquence de cette faveur que le magistrat daigne lui accorder pour cette fois.

Enfin, M. le conseiller Jean-Joseph Chatelain fut nommé commandant du Canon.

La Bannière était portée par M. le Banneret Imer et le Conseil choisit le conseiller Jean-Victor Pelot pour maître du Poile et pour tout préparer sur la maison de Ville.

Enfin, un plan de théâtre ou de tribune fut dressé par le sieur Abram Himely; les canons furent mis en bon état; l'on choisit une compagnie de canoniers vêtus d'un sarreau noir de toile avec parements et collets rouges, et des faux-bords d'or sur les chapeaux.

La tribune, de 60' de longueur, était adossée au Temple neuf, sur la place du Marché. Au centre, un fauteuil recouvert d'un dais, au-dessus duquel on avait placé pour ornement l'une des figures qui sont sur les orgues, était destiné à Son Altesse. Deux de ses pages devaient se tenir debout derrière son fauteuil. A sa droite et à sa gauche devaient se placer les Députés du haut Chapitre et aux deux ailes une partie des Seigneurs de la suite de Son Altesse; enfin quelques gradins plus bas, le Clergé et le Magistrat de la Ville.

Les Bourgeois furent requis de fournir le mobilier nécessaire pour les deux salles de la Maison de Ville, ainsi qu'un certain nombre de lanternes; tous les bâtiments publics furent blanchis à neuf, les rues et le port débarrassés des fumiers, pierres et bois qui les encombraient; enfin, outre le bon vin vieux de la Neuveville, la Commission procura 100 bouteilles de vin rouge de Bourgogne, une trentaine de bouteilles de vin rouge de Neuchatel, une quarantaine de bouteilles de vin de Champagne, une trentaine de bouteilles de vin de Malaga et cela suffit, car il en est même resté. Une garde de 5 hommes fut chargée d'empêcher la foule de déguster les susdits vins.

Quant au menu du dîner, dont nous regrettons de ne pas en voir la composition dans notre manuscrit, mais qui avait aussi été soumis à l'approbation du haut Chapitre, il ne fut probablement pas au-dessous des vins du buffet. Un traiteur que la Commission avait fait venir de Soleure lui parut trop cher; il ne demandait pas moins de 190 Louis d'or neufs, uniquement pour deux tables; un de Berne ne se trouva pas plus accommodant; enfin

on s'aboucha et l'on conclut avec le sieur Meuron, hôte aux *XIII Cantons* à Neuchatel; de crainte d'incendie, tout l'argent et les papiers du Conseil furent transportés au fond de la Tour.

Il avait toujours été d'usage que le Prince se faisait conduire en bateau depuis Bienne, mais Son Altesse souhaita que les bateaux de la Neuveville l'allassent prendre au Rechberg, près de Bienne. La Commission fit donc préparer une flotille, laquelle fut mise sous le commandement du conseiller Frédéric-Emmanuel Gibollet; elle se composait de 9 bateaux couverts et ornés des armes du Prince et de la Ville. Le bateau de Son Altesse était pourvu d'une couverture de soie cirée; 48 bateliers, en grande partie étrangers, en costume de matelots, furent appointés pour le 8 novembre et la bande de joueurs que l'on se procura au nombre de 8 fut celle de la cathédrale de Fribourg.

Tous ces préliminaires terminés, des lettres d'invitation furent adressées tant aux Seigneurs de la Cour du Prince qu'à LL. EE. de Berne et de Neuchatel; enfin aux Grands Baillifs de Nidau, de Cerlier et de Saint-Jean; tous les invités furent logés chez des bourgeois de la Ville avec leurs domestiques, et l'hôte des vigneron fut chargé de recevoir les étrangers venant de Berne. La Commission put disposer chez des bourgeois de 45 lits pour maîtres, plus de 50 pour domestiques, de 150 chaises et d'une vingtaine de bonnes lanternes.

M. le secrétaire Jean-Georges Chiffelle et M. l'administrateur Imer remirent au Major des Santés une note desdites Santés de l'ordre dans lequel elles devaient être lues et du nombre de coups de canon à tirer pour chacune. Le soir du 8 novembre, toute la Ville devant être illuminée, on ordonna que chaque bourgeois ou habitant placerait trois ou quatre chandelles devant ses fenêtres dès cinq heures du soir jusque sur le minuit. Au lieu de trois ou quatre chandelles, nombre de bourgeois se firent un honneur d'en placer vingt, trente, jusqu'à quarante sur leurs fenêtres; aussi l'illumination produisit-elle un effet très agréable et Son Altesse prit plaisir à la visiter.

Nous avons déjà dit que le bataillon de la Montagne de Diesse avait reçu l'ordre de procéder à des exercices et de se procurer les munitions nécessaires pour être prêt le jour de l'hommage. Un petit incident fut soulevé par Jean-Joseph Carrel, de Diesse, propriétaire d'une *Franche-Lance*, à laquelle étaient attachés, dès l'année 1376, de certains privilèges, etc., etc. Le Magistrat de Neuveville ayant compulsé ses archives, n'y trouva aucune mention de ladite *Franche-Lance* et passa à l'ordre du jour sur la demande de Carrel. Cette lance est une espèce de lance à l'antique, dont le bois est garni d'un très grand nombre de petits clous et dont le fer est fort petit, en forme de losange. Il fut enfin interdit à ceux de la Montagne de déployer leurs bannières, attendu qu'ils ne relevaient que de celle de la Neuveville. Arrivés au faubourg, ils devaient les déposer jusqu'à leur départ dans une maison de la Ville.

La Commission se procura pour le jour de l'hommage 49 quintaux de poudre, tant pour les militaires de la Ville que pour les canons, ainsi que 100 grenades ordinaires et 250 grosses grenades; enfin 30 livres de chandelles pour le service de la Maison de Ville.

Pour recevoir Son Altesse à la porte de la Maison de Ville, l'on désigna 8 Conseillers, qui eurent l'honneur de lui présenter la serviette et un grand plat d'argent placé sur une petite table à côté du fourneau du grand poêle avec un plateau aussi en argent. Son Altesse refusa l'un et l'autre avec beaucoup de grâce et en témoignant son attention à cette très humble marque de respect.

Bien que notre manuscrit anticipe sur les événements de la journée du 8 novembre, nous croyons devoir le suivre autant que possible; il nous reste donc encore à mentionner toutes les tribulations du Magistrat au sujet de la réception et du placement à table, tant des délégués de LL. EEx. de Berne, que l'on attendait mais qui, par nous ne savons quel motif, brillèrent par leur absence, que des Grands Baillifs de voisinage, qui n'étant point délégués par LL. EEx., dirent qu'ayant été informés de l'arrivée de Son Altesse sur les frontières, il était de leur devoir, en leur qualité de Baillifs du voisinage, de venir présenter leurs respects à Son Altesse; ce qu'ils firent en allemand. Ces Messieurs furent reçus avec beaucoup d'égard et de politesse de la part de la Cour, dans la maison du Baron de Gléresse (propriété actuelle de M. Gaston Bourguignon), que ce dernier avait très gracieusement mis à la disposition du Prince et des Seigneurs de sa Cour. — Mais quand il fut question du rang à donner à table à Messieurs les Baillifs, grand fut l'embarras de notre Magistrat, parce que Messieurs les Députés du Conseil d'Etat de Neuchâtel arrivèrent avec toutes les livrées de l'Etat et l'apparat de Députés publics. On référa au Prince, qui donna le pas à Messieurs les Baillifs.

Nous ne transcrivons pas ici le discours adressé à Son Altesse par M. le trésorier de Chambrier, accompagné de M. le commissaire-général Meuron et de M. le procureur-général d'Ivrenois. La réception de Messieurs de Neuchâtel fut très gracieuse, après quoi, ces Députés informés de la faveur accordée à Messieurs les Baillifs, se retirèrent dans leur chambre et il fallut leur envoyer une députation pour les engager à venir à table. Quelques jours plus tard, M. de Chambrier écrivit même à notre Magistrat une lettre assez sèche, pour relever ce manque d'égard envers les délégués officiels d'un Gouvernement voisin, tandis que Messieurs les Baillifs ne se présentaient que de leur chef et sans en avoir reçu l'ordre de LL. EEx. de Berne.

N'oublions pas de dire que Messieurs les Curés de Landeron et de Cresnier acceptèrent avec empressement l'invitation au dîner qui leur avait été adressé.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les compliments officiels approuvés par le Magistrat et adressés à Son Altesse révérendissime, illustrissime, très gracieux Prince et souverain Seigneur, à son arrivée, par le

pasteur Gibollet fils, celui qui lui fut adressé à son départ, le compliment du commandant de la flottille à son arrivée au Rechberg, celui du maître bourgeois Schnyder à la tête de cinq autres députés lorsque le bateau de Son Altesse aborda vis-à-vis le ruisseau du Fornel; celui du lieutenant Chiffelle au bord du lac de la Neuveville, celui du même lieutenant à son départ, etc., etc. Tous ces discours furent gracieusement reçus par Son Altesse avec sa bonté ordinaire et ont été communiqués à la Cour du Prince.

La descente du Magistrat au bord du lac le 8 novembre fut arrêtée dans l'ordre suivant ; On devait sortir de l'Hôtel-de-Ville aussitôt que le canon eut averti que le Prince était à Saint-Joux. En tête le grand Sautier seul, puis les quatre gardes d'honneur du Conseil portant leurs pertuisanes (anciennes halberdes destinées, dans les combats, à arrêter l'impétuosité de la cavalerie); Messieurs les Pasteurs; le Conseil; les quatre gardes d'honneur du Grand Conseil et les deux autres Sautiers. Ils allèrent se placer dans cet ordre sur le port du côté de la maison de Bellelay, Messieurs les Pasteurs étant au centre de la ligne pour attendre l'arrivée de Son Altesse. Des sentinelles devaient être échelonnées dans la rue pour maintenir le passage libre et une publication enjoignait à la population de se contenir dans les bornes du plus profond respect et de la tranquillité qu'exigeait la présence de notre illustrissime Souverain.

Monsieur Gibollet, dans son discours, n'avait pas manqué de rappeler à Son Altesse la confirmation des franchises octroyées par ses prédécesseurs à la Bourgeoisie de Neuveville.

Le costume de Messieurs du Conseil était l'habit noir, le manteau, l'épée et le collet blanc, enfin les gants blancs glacés, pour quel effet on en fit venir quelques douzaines de paires, mais chacun les paya de son argent.

Ajoutons encore que la table du grand Poile de la Maison de Ville fut faite en forme de T posée sur des chevalets, attendu que la salle est plus étroite près du fourneau; un grand paravent fut fait pour cacher la cheminée de la grande cuisine et l'on poussa les dispositions du local jusqu'à poser une chaise percée au coin par où l'on va au trésor, avec un rideau devant et une couple de consoles pour l'éclairer.

Comme on ne pouvait prévoir le temps qu'il ferait, la Commission fit ramasser dans toute la Ville par les Sautiers les plus beaux et les meilleurs parapluies qui furent déposés dans la maison de Bellelay (au port); mais l'on n'en eut pas besoin.

Passons maintenant à la *Relation de l'ordre et de la manière en laquelle se fit la réception de Son Altesse à la Neuveville le 8 novembre 1758.*

(Nous conservons autant que possible le texte même du manuscrit.)

PREMIÈRE OPÉRATION. — M. le conseiller Gibollet, commandant de la flottille et M. le conseiller Boësan furent nommés députés du Magistrat pour aller recevoir Son Altesse au Rechberg, près de Bienne.

• Le nombre de l'équipage des bateaux était comme suit :

1.) Un très-grand bateau pour Son Altesse et les principaux Seigneurs de sa suite, couvert d'une étoffe de soie cirée aux armes de la Ville avec des pommeaux dorés; portant un grand pavillon aux armes de Son Altesse placé à la pointe du bateau. Tout au haut du mât était une couronne, puis la girouette; au-dessous se voyait la grande flamme aux couleurs de Son Altesse. — Ce bateau avait un plancher proprement travaillé; un fauteuil pour Son Altesse; 3 tables avec leurs tapis, des bancs avec des carreaux et 8 chaises. L'intérieur était fermé au devant et au derrière par des rideaux en soie qui s'ouvraient et se fermaient à volonté. Ce bateau était conduit par 8 bateliers habillés à la matelotte aux couleurs de Son Altesse; il y avait de plus à la poupe de ce bateau un pont qui se baissait et se levait par des charnières, afin que Son Altesse puisse entrer et sortir plus commodément.

2.) D'autres bateaux ordinaires couverts aux armes de la Ville, avec des bancs, une table, girouette rouge et flammes aux couleurs de Son Altesse pour les autres Seigneurs de la suite du Prince, conduits par 4 bateliers en uniforme.

3.) Un autre petit bateau couvert de même pour le commandant de la flottille, conduit par 4 bateliers habillés en esclaves nègres.

4.) Deux autres grands bateaux non couverts pour les grenadiers et leurs officiers, conduits chacun par 4 bateliers en uniforme.

5.) Deux autres bateaux ordinaires, couverts aux armes de la Ville, pour les domestiques de la Cour, conduits chacun par 4 bateliers en uniforme.

Ces 9 bateaux partirent de la Neuveville à deux heures du matin, le mercredi 8 novembre 1758 et se trouvèrent vers les six heures au Rechberg. Les bateliers y furent fort occupés à nettoyer le port que Messieurs de Bienne avaient négligé de faire.

Dès que le commandant vit approcher le cortège de Son Altesse sur les sept heures et demie, il fit avancer sur le lac les bateaux des grenadiers et des joueurs, à leur rang; — le commandant et son collègue se placèrent à terre à droite et à gauche de la poupe du bateau de Son Altesse, et chaque batelier était à sa rame.

Dès que Son Altesse sortit de sa voiture le commandant s'approcha et présenta à Son Altesse, par un petit compliment, les premiers hommages de la Neuveville et pria Son Altesse de lui accorder l'honneur de l'y conduire, et au moment où Son Altesse entra dans son bateau, la flamme aux couleurs de la Ville fit le salut. Toute la flottille jeta le cri de *vive Son Altesse!* et les grenadiers firent une décharge générale de leurs mousquetons et jetèrent de leurs grenades. Les deux Députés de la Neuveville entrèrent dans leur bateau, donnèrent leur attention pour que tout se passât en ordre, et dès qu'ils virent tout le monde embarqué, leur bateau s'approcha de celui de Son Altesse et ils lui demandèrent les ordres pour

le départ; ensuite de quoi le commandant, au moyen de son porte-voix, fit donner par un trompette le signal du départ. On avança sur le lac dans l'ordre suivant :

1.) Les deux bateaux de grenadiers formaient l'avant-garde, à une portée et demie de mousquet de celui de Son Altesse.

2.) Les bateaux des joueurs d'instruments à 40 pas en avant de celui du Prince.

3.) Les deux bateaux couverts portant les Seigneurs de la suite de Son Altesse.

4.) Le grand bateau de Son Altesse, et un peu en arrière les bateaux étrangers de marque qui s'y trouvaient.

5.) Les deux bateaux des domestiques fermaient la marche.

6.) Le bateau du commandant n'avait point de place fixe et se tenait un peu en arrière de celui de Son Altesse, voltigeant pour maintenir l'ordre partout.

Après une heure de marche, le commandant eut l'honneur d'offrir à Son Altesse et à sa suite de la part du Magistrat un déjeuner froid.

Arrivés vis-à-vis du ruisseau du Fornel, limite du territoire de Neuveville, les six Députés de la Ville, M. le maître-bourgeois Schnyder en tête, viennent tous en habits noirs, en bateau à la rencontre de celui de Son Altesse et les grenadiers firent une décharge générale de leurs mousquets pour annoncer l'approche du Prince, puis M. le Maître-bourgeois rendit, au nom de la Ville, ses très-humbles hommages et devoirs à Son Altesse par un compliment très-court.

Dès que la flottille fut au coin de Saint-Joux les grenadiers firent une décharge, ce qui fut le signal pour la première décharge générale de canon qui se fit alors; une seconde eut lieu un peu en-deçà de la tuilerie de la Ville. Arrivés au port, les bateaux de Son Altesse et de sa suite vinrent prendre terre du côté de la maison de Bellelay; les grenadiers abordèrent vis-à-vis, proche du charret du vin, etc., etc. Toute la Milice qui bordait le port du côté de l'église et de la prairie fit une décharge générale et présenta les armes; les tambours battent aux champs; les officiers et les drapeaux saluèrent lorsque Son Altesse mit pied à terre.

2^{me} OPÉRATION. — Le pasteur Gibollet fils eut l'honneur de la complimenter au nom de la bourgeoisie (voyez son discours plus loin); les grenadiers formèrent la haie pour l'entrée de Son Altesse en Ville et la milice en forma aussi une jusqu'au quartier de Son Altesse chez M. le baron de Gléresse, au-dessus de la grande porte duquel le Magistrat avait fait placer les armoiries de Son Altesse.

Au moment où Son Altesse entrait en Ville les cloches sonnèrent jusqu'à ce que le Prince fut arrivé à son quartier et les tambours battirent aux champs.

Lorsque Son Altesse fut entrée, les livrées de la Ville restèrent dans la

cour ; les Pasteurs et le Conseil montèrent en attendant que le Prince sortit afin de pouvoir reformer le cortège.

Le Prince se reposa environ une heure dans son quartier. Pendant ce temps les domestiques de la Cour allaient dîner (on leur avait dressé une table dans le poile au-dessous du grand poile de la Maison de Ville) afin d'être de retour quand le Prince descendrait pour recevoir l'hommage. Pendant ce temps tout fut tranquille ; les doubles haies de soldats restèrent formées, seulement observa-t-on de les raccourcir de façon qu'elles ne s'étendraient plus que jusqu'à la boucherie, où il fallait déboucher pour se rendre sur le théâtre.

La tribune ou le théâtre pour la réception de l'hommage était appuyée contre l'église.

Au moment que Son Altesse sortit de son quartier, les cloches recommencèrent à sonner et continuèrent jusqu'au moment que Son Altesse fut rendue sur la tribune. A mesure que Son Altesse descendait la Ville, les deux haies de soldats se formèrent en rangs après le cortège du Prince pour venir se former en bataillon sur la place.

La marche du cortège se fit dans l'ordre suivant :

- 1.) Un tiers de la compagnie des grenadiers.
- 2.) La livrée de la Ville. — Le Courreur seul. — Le petit Sautier et le Landweibel ensemble. — Le grand Sautier seul.
- 3.) La livrée de Son Altesse.
- 4.) Messieurs les Baillifs et Officiers de Son Altesse.
- 5.) Les chambellans et jeunes cavaliers.
- 6.) Quatre gardes d'honneur membres du petit Conseil de la Ville, marchant deux à deux en habit noir, bas blancs, chapeaux bordés d'or, portant leurs pertuisanes.
- 7.) La personne de Son Altesse avec ses pages.
- 8.) Les deux Seigneurs députés du haut Chapitre.
- 9.) Quatre autres gardes d'honneur du grand Conseil de la Ville, habillés comme les premiers.
- 10.) Les Ministres Conseillers d'Etat et les Gentilshommes vassaux de l'Évêché.
- 11.) Le Clergé et le Conseil de la Ville.
- 12.) Le tiers de la compagnie des grenadiers.

Lorsque les livrées du Prince et de la Ville arrivèrent sur la place, elles n'approchèrent point de la tribune, crainte de confusion, mais se tinrent à droite et à gauche.

Le commandant des troupes se trouvait au pied de la tribune pour saluer de l'espoton Son Altesse en arrivant.

Le Prince monta sur la tribune avec les deux Seigneurs députés du haut Chapitre. Son Altesse y prit place sur un grand fauteuil à bras garnis, placé au centre sous le dais, deux marches plus élevé que le reste du théâtre, ayant les pages derrière son fauteuil. Les deux Seigneurs du haut

Chapitre se placèrent à droite et à gauche de Son Altesse sur deux fauteuils plus petits et à bras de bois, deux marches plus bas.

Les Seigneurs et Gentilshommes de la suite de Son Altesse se placèrent debout sur les deux ailes du théâtre, une marche plus bas que les fauteuils des Seigneurs députés du haut Chapitre. Il y avait deux avances aux bouts du théâtre, où se placèrent debout les Pasteurs et le Conseil de la Ville. Les Conseillers gardes d'honneur se placèrent sur le devant du théâtre sur le pavé, afin de ne point prendre la vue, quatre d'un côté, quatre de l'autre.

3^{me} OPÉRATION. — Dès les sept heures du matin les troupes de la Ville se trouvèrent en armes sur la place; on fit un détachement de 24 hommes pour aller prendre les drapeaux, et on fit un second détachement de 30 hommes, la bayonnette au fusil, avec 1 officier et 2 tambours pour aller prendre la bannière sur la Maison de Ville; le conseiller Chiffelle la reçut du banneret Imer et les officiers et drapeaux saluèrent la bannière.

A huit heures du matin le bataillon se rendit sous le Schlossberg où, suivant l'usage, l'attendaient ceux de la Montagne. Le conseiller Chiffelle leur parla pour leur souhaiter la bienvenue et les invita à se ranger en bataille sous la bannière de la Ville. Toutes ces troupes revinrent sur la place; puis les commandants firent défendre de tirer sans en avoir reçu l'ordre, sous peine d'amende arbitraire.

Lorsque Son Altesse serait au dîner, chaque bourgeois et habitant pourrait descendre chez le sieur Racle de la Place, du Grand-Conseil, où il devait leur être distribué à chacun un pot de vin et 6 æ de pain. Ceux de la montagne reçurent la même ration, qu'ils durent consommer par escouades de 3 hommes chez des bourgeois sur l'indication du conseiller Bourguignon, lequel avait livré tout le pain nécessaire. Suivant son usage Son Altesse donna 200 pots pour les bourgeois et 100 pots pour ceux de la montagne, et la Ville fournissait le reste.

Les maires, lieutenants et greffiers de la paroisse de Diesse furent invités à dîner dans un logis.

4^{me} OPÉRATION. — *Prestation d'hommage et serment à la Bannière.*

Dès que tout fut préparé et tranquille, Son Altesse fit adresser un discours à toute l'assemblée par M. Billieux, conseiller de Son Altesse et lieutenant de Saint-Ursanne, qui commença par ces mots : « Amis et féaux les » pasteurs, maitre-bourgeois, conseil, commun et générale bourgeoisie » de cette Neuveville; aussi amis féaux les maires, lieutenants, justiciers » et paroissiens de la montagne de Diesse, etc., etc. »

On n'a point de copie du discours, mais il roula en général sur l'antiquité, la justice et la nécessité de la subordination et de la soumission des sujets envers les Souverains; — sur l'utilité et les avantages qui résultent pour toute la Société de l'observation de ce devoir; — auquel il fut observé que la Neuveville y était tout particulièrement appelée par l'endroit des grâces et privilèges qu'elle avait reçus de tout temps de ses souverains

et par cette considération particulière que depuis sa fondation elle avait constamment appartenu aux Princes, Evêques de Bâle, etc., etc. La conclusion fut de requérir la prestation d'hommage.

Il ne fut point répondu à ce discours ; Son Altesse s'était gracieusement déclarée à l'avance que dès que l'hommage serait prêté, Elle ferait remettre au Magistrat la lettre de confirmation des privilèges telle que d'ancienneté.

Dès que le susdit discours fut fini, le major fit reposer tout le bataillon sous les armes, la main gauche au fusil et le chapeau sur la garde de l'épée ; ce qu'étant fait, M. le conseiller Billieux fit lui-même lecture du serment héréditaire et l'intima ensuite à tout le bataillon qui le prêta en levant les doigts, ce que firent également les Pasteurs, le Conseil, toute la Bourgeoisie et les Vétérans auxquels il avait été réservé une place à côté du bataillon, et parmi lesquels se trouvèrent les chefs de la justice de Diesse qui étaient dispensés de porter les armes.

L'hommage ayant ainsi été rendu, le major fit faire une décharge générale de la mousquetterie ; les tambours battirent aux champs, ce qui fut immédiatement suivi d'une décharge générale du canon placé au haut de la Daume.

Le Magistrat de la Neuveville ayant résolu, suivant l'ancien usage, de profiter de cette occasion, où toute la milice se trouvait sous les armes, pour faire aussi prêter serment à la Bannière ; — c'est ce qui se fit immédiatement après tout ce que dessus et dans cet objet :

M. Imer, dans la qualité d'administrateur de la Mairie de la Neuveville, monta sur la tribune du côté droit. Il adressa très-humblement un petit discours à Son Altesse pour l'informer de ce dont il s'agissait, après quoi appela M. le banneret Imer qui monta aussi sur la tribune de côté gauche ; le chapeau à la main il fit sa très-humble révérence à Son Altesse, se couvrit ensuite, s'approcha du bord de la tribune, où son lieutenant s'avança pour lui remettre la Bannière, de laquelle M. le Banneret salua la personne du Prince. — Cela fait, il fut requis par l'Administrateur de prêter serment de banneret ; à cet effet, M. le secrétaire de ville Chiffelle étant monté sur la tribune et ayant fait lecture de la formule du serment, M. le Banneret pendant ce temps-là prit la Bannière à la main gauche et posa le chapeau sur la garde de l'épée. Dans ce moment le major fit de nouveau reposer tout le bataillon sous les armes, la main gauche au fusil et le chapeau sur la garde de l'épée. Alors le serment fut intimé par M. l'Administrateur à M. le Banneret qui le prêta en levant les doigts ; M. le Banneret reprit la Bannière à la main droite, mais ne se couvrit point. Alors M. le Secrétaire de ville lut la formule du serment à la Bannière, M. l'Administrateur l'intima à tout le bataillon qui le prêta en levant les doigts. Messieurs du Conseil ne le prêtèrent point à l'exception de ceux qui ont quelque emploi dans le militaire. M. le Banneret se couvrit alors et tout le ba-

taillon fit une décharge générale de la mousquetterie, les tambours battirent un moment, mais il ne se fit aucune décharge du canon.

La cérémonie terminée les officiers firent reformer la double haie jusqu'au quartier de Son Altesse qui y retourna dans le même ordre et avec le même cortège ; les officiers firent ensuite reformer la double haie depuis le quartier du Prince jusqu'à la porte de la Maison de Ville, pour le moment auquel Son Altesse viendrait dîner.

Dans l'intervalle Son Altesse reçut les seigneurs étrangers qui venaient la complimenter ; les grenadiers formaient la garde devant la porte de Son Altesse.

Les sieurs Députés étrangers qui vinrent complimenter Son Altesse furent : 1^o M. Gruber, seigneur-baillif de Saint-Jean, accompagné par M. l'avocat Rosselet ; 2^o M. Jenner, seigneur-baillif de Cerlier, qui se fit annoncer par son secrétaire et fit son compliment, accompagné de MM. Wantenberger, Kirchberger et Muller ; ces deux baillifs n'étaient suivis d'aucune livrée de l'Etat. Ensuite venaient MM. de Chambrier de Prasanet, trésorier-général, Meuron, commissaire-général, d'Ivernois, procureur-général en qualités de Députés du Gouvernement de Neuchâtel, qui se firent annoncer par la livrée de l'Etat, firent leur compliment accompagnés de MM. Pury, lieutenant-colonel, Morel, lieutenant-colonel, Pury, maire de la Côte et Meuron. — Son Altesse invita tous ces Messieurs à dîner. — Vinrent ensuite les Députés de la famille de Chambrier qui furent aussi invités par Son Altesse au dîner, mais qui n'y vinrent pas, puis les curés de Landeron et de Cressier.

Son Altesse étant sortie sur les trois heures après midi pour se rendre sur la Maison de Ville pour le dîner, son cortège fut toujours le même, et, lorsque Son Altesse arriva à la porte de la Maison de Ville, Elle y trouva quatre membres du Conseil pour le recevoir, lesquels étaient en cérémonie ; il y en avait un cinquième au 1^{er} reposoir de l'escalier, un sixième au 2^e reposoir et au haut de l'escalier étaient M. le Maître-bourgeois, l'ancien boursier Petitmaître, qui firent à Son Altesse leur profonde révérence et passèrent devant lui pour lui offrir l'eau et la serviette ainsi que nous l'avons déjà dit.

Le Prince ainsi rendu sur la Maison de Ville avec toute sa suite, la compagnie des grenadiers ne quitta point la porte de la Maison de Ville, mais les troupes, tant de la ville que de la montagne, quittèrent les armes et allèrent recevoir le pain et le vin comme il a été dit.

Sur les cinq heures du soir, le commandant des troupes fit battre l'appel et accompagna les troupes de la montagne jusque vers le Château.

5^{me} OPÉRATION. — *Le Dîner.*

Il y avait trois tables de maîtres dressées pour le dîner, mais toutes réputées tables de Son Altesse, puisqu'Elle fut partout représentée par quelques-uns des Seigneurs de sa Cour. — La première, où était représentée Son Altesse en haute personne, dressée dans le grand poile de la Maison

de Ville et qui portait 35 couverts. — La deuxième, dressée dans le petit poile de la Maison de Ville, où se trouvèrent, de la part de Son Altesse, MM. les conseillers Decker et Billieux, et qui portait 16 à 18 couverts. — La troisième, dressée dans le grand poile de la cure qui touche la Maison de Ville, où se trouvaient, de la part de Son Altesse, deux autres de ses officiers et qui portait autour 18 couverts. — Il y avait dans le poile au-dessous du grand poile une table de 12 couverts pour Messieurs les pages, hommes de chambre du Prince et autres domestiques de premier ordre. Quant aux domestiques ordinaires, au nombre de 40, ils avaient déjà diné et cela dans la grande cuisine de la Maison de Ville, où l'on offrit ensuite également à dîner à tous les domestiques des seigneurs-députés étrangers qui mangèrent à la table du Prince.

De la part de la Ville assistèrent à la première table un de Messieurs les Pasteurs, M. le Maître-bourgeois en chef et M. le Banneret; à la deuxième table deux membres du Conseil et autant à la troisième; en tout sept personnes de la Ville, non compris le secrétaire de Ville faisant les fonctions de major des Santés à la première table. MM. les Barons d'Andlau et de Grandvillars, gentilshommes ordinaires de Son Altesse, firent les fonctions d'écuyers tranchant à la table de Son Altesse qui fut, d'ailleurs, servie à table par Messieurs les pages et autres de ses propres officiers.

On commença à boire les Santés aussitôt après la soupe mangée, afin de pouvoir donner avant la nuit (il était trois heures) les signaux pour les canons, lesquels se donnaient comme suit :

Un de Messieurs les gardes d'honneur prenait l'ordre de Monsieur le major des Santés; cet ordre reçu il allait donner un signal au moyen d'un petit drapeau blanc par la fenêtre de l'antichambre; ce signal était vu par un canonier placé dans la vigne de M. le baron de Gleresse à côté de sa maison, où l'on avait enterré quelques ceps et posé deux fauconneaux. Le canonier, à la vue du signal, tirait un coup de fauconneau qui avertissait le commandant des canons posés sur la Daume, et ledit commandant avait en poche la note du nombre de coups qu'il devait faire tirer à chaque signal. — Monsieur le garde d'honneur faisait avertir dans les autres chambres à manger de la Santé que l'on allait boire à la table de Son Altesse. — Au bout du grand poile et au-dessus de la place de Son Altesse on avait élevé un petit dais en soie, garni simplement de galons d'argent et les joueurs d'instruments étaient dans l'antichambre pour jouer lorsqu'il était du bon plaisir de Son Altesse de l'ordonner. Ces joueurs entrèrent même au dessert dans la chambre pour chanter une chanson qu'ils avaient composée à l'honneur de Son Altesse.

Indépendamment de l'illumination générale qui avait été ordonnée, on s'était procuré sur la Maison de Ville une quarantaine de lanternes pour le moment auquel Son Altesse sortirait avec les Seigneurs de la suite et les Etrangers. Mais cette précaution fut inutile, la Maison de Ville étant par-

tout très-bien illuminée, aussi bien que les rues par où Son Altesse devait passer pour retourner dans son quartier. Il y avait une illumination particulière de la grande porte, deux grandes lanternes dans la ruelle; un grand fallot tournant avec des devises et les armes de Son Altesse sur le cheneau du moulin de la Ville, cinq grandes lanternes sous la porte de la Ville et sous le pont: une dite au coin de la maison de M. le boursier Cunier, et enfin une dite au-dessus de la porte de la maison de Gleresse. — Comme il fit une très-belle nuit, l'illumination générale réussit bien, de sorte que Son Altesse ayant été informée sur les huit heures que toute la Ville était illuminée, sadite Altesse voulut faire quelques tours de Ville, suivie de toute sa Cour et après avoir défendu à ses gardes de la suivre; ce fut pendant que Son Altesse se promenait ainsi par la Ville que l'on entendit redoubler les cris de *vive Son Altesse!* Après s'être ainsi promenée, Son Altesse retourna sur la Maison de Ville, où toutes les tables avaient été levées et emportées pendant son absence. Elle s'y arrêta encore environ une demie-heure et se retira dans son quartier environ sur les neuf heures; la compagnie des grenadiers ouvrit la marche, une partie des Seigneurs de la Cour suivaient; ensuite venait Son Altesse, à droite et à gauche de laquelle marchèrent les gardes d'honneur suivis de membres du Conseil; le cortège était fermé par l'autre demie compagnie de grenadiers, lesquels, tous ensemble, y restèrent toute la nuit sans bruit. Les gardes d'honneur avait aussi ordre de rester toute la nuit dans l'antichambre du Prince, mais Son Altesse les renvoya avec de grands témoignages de bonté.

Le Clergé et les Conseils demandèrent à rendre leurs très-humbles devoirs à Son Altesse avant coucher, mais Son Altesse les en dispensa également. Le seul commandant des troupes monta pour demander à Son Altesse le *mot du quet*. Dès que Son Altesse se fut couchée, la musique lui donna une sérénade pendant environ une demie-heure. Une garde bourgeoise de 30 hommes releva les grenadiers à la porte de la Maison de Ville, précaution très-nécessaire pour prévenir les vols qui pourraient se faire et des sentinelles furent placées à tous les coins de rues. Une partie des Seigneurs de la Cour se retirèrent dans leurs logements après le départ de Son Altesse, mais la plus grande partie retourna sur la Maison de Ville, où Messieurs les Officiers et autres jeunes Messieurs de la Ville avaient invité et conduit des Dames et où l'on dansa jusque sur les trois heures du matin; ce fut plutôt un impromptu et une veillée qu'un bal, et il conviendrait dans la suite d'y donner un peu plus d'attention, d'autant plus que la jeune noblesse de la Cour s'y attendait et y dansa beaucoup.

Comme tous les bateaux étaient pavoisés et équipés, M. le commandant Gibollet y fit rester toute la nuit une garde d'honneur.

6^{me} OPÉRATION. — *Le 9 Novembre.*

Son Altesse avait réglé son départ pour les huit heures. Dès sept heures le déjeuner se trouva prêt sur la Maison de Ville pour les Seigneurs de la

suite de Son Altesse, mais très-peu s'y rendirent parce qu'ils déjeunèrent dans les maisons où ils avaient couché et Son Altesse avait déjeuné dans son quartier. M. Gibollet fit prendre et porter sur la flottille un bon et grand déjeuner froid, ce qui fut bien reçu.

Le Clergé et le Conseil se trouvèrent en habit de cérémonie à sept heures du matin sur la Maison de Ville et firent prendre l'heure de Son Altesse. L'heure leur ayant été donnée, ils se rendirent en corps et suivis de toutes les livrées de la Ville au quartier de Son Altesse pour lui rendre leurs hommages et pour suivre Son Altesse lorsqu'elle se rendrait au bord du lac pour son départ, l'usage étant d'adresser les compliments de congé au bord du lac même; mais sur ce qui fut insinué de la part de la Cour, à raison de la pluie qu'il faisait ce jour-là, on fit le compliment dans le quartier même de Son Altesse.

M. le pasteur Gibollet fils porta la parole au nom du Clergé, du Conseil et de toute la Bourgeoisie. Son Altesse reçut ce qui lui fut dit de la manière la plus gracieuse; elle en parut émue et s'exprima dans les termes les plus propres à marquer son contentement et sa bienveillance pour la Neuveville.

Messieurs les Gardes d'honneur étaient au quartier de Son Altesse déjà à six heures du matin et l'on avait supplié Son Altesse de pardonner s'il ne se formait point de double haie de soldats pour son retour jusqu'au bord du lac.

Son Altesse, suivie du même cortège que la veille, quitta son quartier; il se fit une décharge générale du canon. Son Altesse descendit la rue du Marché aux cris très-redoublés de *vive Son Altesse!*

Arrivée au port Elle y trouva toute la milice de la Ville formée sur deux lignes et tournant le dos à la maison de Bellelai. Les tambours battirent aux champs et les officiers et les drapeaux rendirent les honneurs militaires.

A mesure que Son Altesse approchait de son bateau, toutes les flammes aux armes de la Ville qui étaient sur les autres bateaux s'abaissèrent et l'on en éleva d'autres aux armes de Son Altesse, à l'exception de celle du commandant de la flottille. Son Altesse accorda gracieusement à la députation de Conseillers la faveur de l'accompagner jusqu'au Rechberg.

Quand tout le monde fut embarqué le commandant donna le signal du départ, suivi d'une décharge générale de la mousquetterie et d'une seconde décharge du canon; toutes les cloches sonnèrent, ce qui dura jusqu'à ce que Son Altesse eut passé la maison de Grenetel; les cloches cessant alors, ce fut le signal pour la troisième et dernière décharge générale du canon.

L'ordre de la marche des bateaux fut le même que celui du jour précédent, excepté que les bateaux des Députés de la Ville se placèrent immédiatement après le bateau des joueurs. Arrivés vis-à-vis le ruisseau du Formel, les grenadiers firent une décharge et jetèrent ensuite leurs grenades, après quoi les Députés de la Ville se présentèrent à la poupe de

leurs bateaux où ils firent une très-humble [révérence à Son Altesse et continuèrent ensuite leur marche.

Le commandant fit ensuite servir le déjeuner froid; les joueurs d'instrument alternaient avec les grenadiers qui jetaient leurs grenades dans le lac.

Arrivés au Rechberg, aussitôt que le Prince et sa suite furent descendus à terre, M. le lieutenant Chiffelle, à la tête de la députation, prit encore congé de Son Altesse et recommanda la Neuveville à la continuation de l'honneur de sa bienveillance.

Son Altesse, avant de monter en voiture, fit appeler le commandant de la flottille et lui témoigna son contentement de la manière du monde la plus gracieuse. Ainsi Son Altesse fut heureusement rendue au Rechberg.

Vive Son Altesse!

Ici se termine le Mémoire dont nous avons donné une analyse abrégée en conservant autant que possible le texte même principalement pour ce qui concerne la cérémonie de l'hommage et du serment de la Bannière, afin de reproduire plus fidèlement les usages de l'époque.

Voici quels furent les rangs qui furent observés à la table de Son Altesse :

- 1.) Son Altesse en haute personne.
- 2.) Mgr le grand-doyen de Munch de Munchenstein, de Leuenburg, député du Haut-Chapitre.
- 3.) Mgr le grand-coutre de Goll de Bernau, aussi député du Haut-Chapitre.

Messieurs :

- 4.) l'abbé de Bellelay.
- 5.) le commandeur et colonel baron d'Eptingen.
- 6.) de Wattenwill, ancien baillif de Nidau.
- 7.) Gruber, bailli de Saint-Jean.
- 8.) Jenner, bailli de Cerlier.
- 9.) de Chambrier de Pravanel, trésorier-général et député du gouvernement de Neuchâtel.
- 10.) Meuron, commissaire-général et député du gouvernement de Neuchâtel.
- 11.) d'Ivernois, procureur-général et député du gouvernement de Neuchâtel.
- 12.) de Reynach, baron de Hyrtzbach.
- 13.) le baron de Ferette de Kursbach.
- 14.) le baron et président de Gléresse.
- 15.) l'abbé Garnier.
- 16.) Brugger le père, avocat et savant célèbre.
- 17.) Brugger le fils, conseiller au Conseil souverain de Colmar.

- 18.) le comte de Montjoye le fils.
- 19.) de Reinach de Steinbrunn.
- 20.) de Meuron.
- 21.) le baron de Rinck, grand bailli de Delémont, frère de Son Altesse.
- 22.) le baron de Schönau.
- 23.) le chevalier de Schönau.
- 24.) de Gléresse le fils, seigneur du Haut-Chapitre, mais point encore capitulaire.
- 25.) de Valoreille, grand bailli de la Franche-Montagne.
- 26.) Imer, grand baillif d'Erguel et administrateur de la Neuveville.
- 27.) le pasteur Gibollet fils.
- 28.) le maître-bourgeois Schnyder.
- 29.) le baron de Rottberg, grand maréchal de la Cour.
- 30.) de Zurheim, grand veneur.
- 31.) Imer, banneret.
- 32.) de Reichenstein, grand écuyer.
- 33.) le baron d'Andlau.
- 34.) de Grandvillars, grand forestier.
- 35.) de Salomon.

C'est ainsi que les rangs furent réglés et observés; bien entendu que MM. d'Andlau et de Grandvillars, qui firent les fonctions d'écuyers tranchans, se placèrent autrement, afin d'être plus proches de Son Altesse et en état de le servir, et que M. le secrétaire de ville Chiffelle, major des Santé's, se plaça à côté de l'un de ces Messieurs les Ecuyers tranchans.

N.-B. — Le traiteur Meuron ayant envoyé à la Haute-Cour du Prince le menu du dîner, il n'a pas pu être joint une copie au présent Mémoire, ce que nous regrettons infiniment, comme spécimen gastronomique de l'époque.

A la deuxième table on se plaça comme suit :

Messieurs :

- 1.) le Révérend Père Zess, confesseur de Son Altesse.
- 2.) le Révérend Père Secrétaire de Bellelay.
- 3.) Decker, conseiller intime.
- 4.) Billieux, conseiller intime.
- 5.) Wustemberger, accompagnant de Berne.
- 6.) Kirchberger, de même.
- 7.) Muller, de même. (Ici auraient dû se trouver Messieurs les Compagnons de Neuchâtel, mais ils vinrent trop tard.)
- 8.) le conseiller et lieutenant Billieux.
- 9.) Ernst, landschreiber de Cerlier.
- 10.) le curé de Landeron.
- 11.) le curé de Cressier.
- 12.) Lachausse, médecin de Son Altesse.
- 13.) Zingguer, de Bienne.

- 14.) Wildermett, officier.
- 15.) Maitre, officier.
- 16.) Nicolet, officier.
- 17.) le lieutenant Chiffelle.
- 18.) l'ancien boursier Petitmaitre.

A la troisième table (l'on a déjà remarqué qu'il y eut ici du désordre; il ne s'y trouva personne de marque de la part de Son Altesse).

Messieurs :

- 1.) Pury, lieutenant-colonel, accompagnant de Neuchâtel.
- 2.) Morel, lieutenant-colonel, de même.
- 3.) Pury, maire de la Coste, de même.
- 4.) Meuron le fils, de même.
- 5.) de Chemylleret, de Bienne.
- 6.) Wildermett, de Bienne.
- 7.) Quelques autres étrangers peu connus.
- 8.) le conseiller David Imer.
- 9.) le conseiller et commissaire Chiffelle.

Il restait du vuide. Messieurs les Gardes d'honneur y vinrent manger à tour.

Ici se termine le Mémoire que nous avons transcrit aussi littéralement que possible pour en conserver le caractère original.

Avant de terminer, nous croyons encore devoir transcrire ici, comme spécimen des usages de l'époque, une copie littérale du *compliment* fait à Son Altesse à son arrivée par M. le pasteur Gibollet fils, tel qu'il avait été arrêté en Conseil.

« Révérendissime illustre très-gracieux Prince et souverain seigneur,
» Honorés de la présence de Votre Altesse, vos fidèles sujets de la Neu-
» veville n'ont rien de plus empressé que de venir vous supplier par ma
» bouche d'agréer leurs hommages et les très-respectueux sentiments de
» leur reconnaissance et de leur joie; ceux de leur soumission et de leur
» fidélité sont tels qu'ils se réservent à eux-mêmes la gloire de les expri-
» mer dans peu de mots à Votre Altesse.

» L'illustre sang qui vous anime et qui est le même que nos pères res-
» pectaient déjà dans la personne des Princes de votre Maison d'immor-
» telle mémoire, tout particulièrement connus parmi nous sous les titres
» glorieux de Bons Princes, ce sang illustre, dis-je, nous avait déjà répondu
» des éminentes qualités que nous admirons dans votre Personne sacrée.
» Vos propres bienfaits envers nous, très-gracieux Prince et Seigneur,
» parmi lesquels nous avons le bonheur de compter des *privilèges nou-*
» *veaux* (l'exemption des droitures de chasse), nous avaient également
» déjà annoncé un règne auquel nos vœux ne mettent point de bornes.

» Mais votre présence, souverain Seigneur, mais l'honneur que Votre
» Altesse daigne gracieusement nous faire en venant par elle-même nous
» manifester sa précieuse bienveillance et protection, nous pénètre jus-
» qu'au point que je ne pourrais à votre égard rendre les sentiments de
» mes compatriotes sans les trop affaiblir.

» Nos yeux voient le Prince que Dieu nous a donné en sa grâce; que
» nous reste-t-il à souhaiter? La vertu règne dans le cœur de Votre Al-
» tesse et Votre Altesse règne sur nos cœurs. Votre gloire est assurée et
» notre bonheur est certain, pourvu que, du haut de son trône, il plaise
» au Tout-Puissant d'exaucer les vœux par lesquels votre Neuveville n'a
» qu'une bouche et qu'un cœur pour le supplier de continuer à bénir vo-
» tre Personne sacrée de lui donner des jours aussi longs et aussi heureux
» qu'ils sont déjà glorieux. Puisse la génération à venir prier ainsi encore
» longtemps pour la conservation de Votre Altesse et puissent nos arriè-
» res-neveux reconnaître encore pour leur Souverain, celui auquel nous
» rendons solennellement ici nos hommages, comme au meilleur et au
» plus juste de tous les Princes. »

Tous les autres compliments, que nous nous dispensons de transcrire,
sont à l'avenant et le respect et les sentiments de fidélité, dont l'orateur
supposait que ses arrières-neveux seraient encore animés, n'empêchèrent
pas, trente-quatre ans plus tard, la Révolution française de faire disparaître
la domination et le pouvoir des Princes-Evêques de Bâle dans notre
Ville.

Sur cette même place où nous avons vu toute la pompe de la prestation
d'hommage, la population se mit à danser la Carmagnole, le jour de la Dé-
cade, autour d'un arbre de Liberté.

Nous avons compulsé les protocoles du Conseil de l'année 1758, espé-
rant y trouver quelques données concernant les frais occasionnés à la
Bourgeoisie par la visite de Son Altesse, mais ce fut sans aucun succès!

Dans sa séance du Conseil et Commun du 24 septembre 1758 « une
» Commission SECRÈTE avait été nommée pour aller au secret (au trésor)
» voir l'argent qu'il y avait relativement aux frais qu'il y aurait encore à
» soutenir à l'occasion de la prestation d'hommage. » Cette Commission
se composait « outre Messieurs du Sceau, M. le receveur des caves Sigis-
» mond Petitmaître, pour l'absence et indisposition de M. le maître-bour-
» geois en chef Gibollet, M. le président Petitmaître et du Commun et
» *vignerons*, les sieurs grand sautier Imer et Jean-Rodolphe Bellejean, des
» *pêcheurs* les sieurs François-Nicolas Marolf et J.-J. Schem, et enfin des
» *cordonniers*, les deux sieurs Racle de la poste et de la place. »

Ladite Commission fut chargée, s'il n'y avait pas assez de *content* dans
le trésor, de procurer à cet effet les emprunts nécessaires où il convien-

drait et de la manière la plus convenable pour acquitter entièrement les frais à soutenir, remettant le tout à sa prudence. — On convint que le jour de l'arrivée de Son Altesse, Messieurs du Conseil et Commun mangeraient ensemble après son départ et ce sur la Maison de Ville.

Il sera enfin donné trois piécettes et un pot de vin à chaque membre de de la bourgeoisie, de même qu'aux veuves et à chaque ménage de filles bourgeoises; dans cette vue on fit dire aux cabaretiers de chaque Confrérie de préparer des viandes pour le jour de départ de Son Altesse, 9 novembre prochain, pour que chaque confrère puisse y aller s'il le veut, manger ses trois piécettes et que les veuves, etc., etc. puissent y envoyer chercher des viandes pour leurs trois piécettes.

La Commission *secrète* s'acquitta de sa mission, mais il ne se trouve dans les protocoles aucune trace du rendu-compte des frais, le tout devant probablement rester secret.

Il avait enfin été ordonné à chaque confrère bourgeois de s'habiller en uniforme pour l'arrivée de Son Altesse, de compléter la compagnie des grenadiers pour ensuite être exercée convenablement aux évolutions.

Le protocole n'indique pas le nombre des bourgeois faisant partie du bataillon de Neuveville; nous y trouvons seulement une lettre du Maire de Diesse, annonçant que sur la montagne de Diesse il y avait 283 hommes (de 18 à 60 ans) en état de porter les armes.

CYP. REVEL.

